

Département du Nord - Mairie de Zuytpeene.
TRAVAUX COMMUNAUX
ADJUDICATION
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE DE GARÇONS
AVEC LOGEMENT POUR L'INSTITUTEUR

**Estimation montant à 16,930 fr. 92 c., non compris la somme à valoir
et les honoraires de l'architecte.— Cautionnement, 600 francs**

Le Maire de la commune de Zuytpeene,

Donne avis que le **MERCREDI 27 JUIN** prochain, à trois heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux Membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de M. Vandembulcke, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu à tant de francs pour cent de rabais, sur les prix de la série du projet.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat d'ingénieur ou d'architecte n'ayant pas plus d'un an de date et constatant sa capacité. Ce certificat devra être revêtu du visa de M. Vandembulcke, architecte à Hazebrouck, au moins huit jours avant l'adjudication.

Le cautionnement ci-dessus désigné sera fourni en numéraire et déposé à la caisse du Receveur des finances avant l'adjudication.

La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la Recette des finances de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement, la patente de l'entrepreneur et le certificat de capacité dont il est question plus haut.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée à la cire, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Les paquets devront être déposés ledit jour, dans une boîte à ce destinée placée au Secrétariat de la Mairie. Ils seront reçus jusqu'à trois heures de l'après-midi, jour de l'adjudication; immédiatement après on en commencera l'ouverture.

Les entrepreneurs seront tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'Administration avant et pendant l'exécution des travaux.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours aura lieu dans la même forme, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les procès-verbaux seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures de relevé, excepté les dimanches et fêtes.

Fait à la Mairie de Zuytpeene, le 5 juin 1885.

Le Maire, HEMART DU NEUPPRÉ.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Nom, prénoms, profession et demeure) faisant élection de domicile à _____, patentié sous le N° _____, après avoir pris connaissance des devis, plans et cahier des charges des travaux de construction d'une école de garçons avec logement pour l'instituteur, lesquels travaux sont évalués ensemble à 16,930 fr. 92 c., non compris une somme à valoir et honoraires de l'Architecte.

(1) Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant les prix d'application du bordereau sur lesquels je consens un rabais de (en toutes lettres) francs par cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication et d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

J'offre à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, et dont le récépissé est ci-joint.

J'annexe enfin le certificat de capacité et la patente.

Fait à _____ le _____ 1885. _____ (Signature)

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : nous soussignés. nous obligeons conjointement et solidairement.

Hazebrouck — Imp. A. DAVID, rue du Rivage, 10-12.

Adjudication pour la construction d'une école de garçons avec logement pour l'instituteur, 1883 (AD Nord).

Référence du document reproduit :

- **AD Nord. Série O ; 2 O 667: 667/1-65. Affaires communales - Zuytpeene**
AD Nord. Série O ; 2 O 667: 667/1-65. **Affaires communales - Zuytpeene.**
AD Nord : 2 O 667 (1 à 65)

IVR32_20255900058NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation